

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.09.01_01**

Le 9 janvier deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 30/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 17

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230109-2023-09-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2023

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- DEMANDE DE SUBVENTION MISE EN PLACE DE FEUX INTELLIGENTS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTALE DE LA SAVOIE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de mise en place d'un système de « feux récompenses » sur la route départementale 925. Ces feux récompenses ont pour objectif de faire ralentir les automobilistes circulant à une vitesse supérieure à 50 kms/h.

Le montant total de la dépense est estimé à 25 100.00€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Installation de feux récompenses	25 100.00€	Subvention Département de la Savoie – Amendes de police	38% sur la base de 25 100 € HT	9 538.00€
		TOTAL subventions attendues		9 538.00 €
TOTAL HT	25 100.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		15 562.00 €
TVA	5 020.00 €			
TOTAL TTC	30 120.00 €	TOTAL TTC		25 100.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	17

- **APPROUVE** le projet « Installation de feux récompenses – route départementale 925 » ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 25 100.00 € HT- 30 120.00 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières ci-dessus et l'autofinancement.
- **DEMANDE** au département de la Savoie au titre du Programme Aménagements de sécurité sur route départementales sous maîtrise d'ouvrage communale – amendes de police la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **SOLLICITE** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A GRIGNON, le 9 janvier 2023

Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

